

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A ISIRO

I. INTRODUCTION

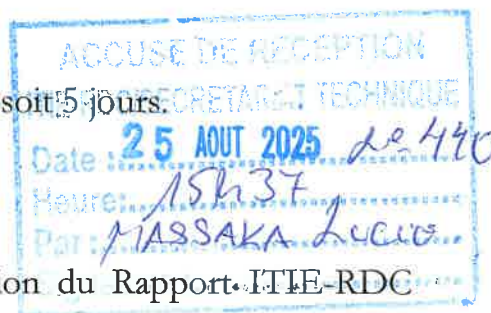
En exécution des Ordres de mission n°085/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025, un expert membre du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC accompagné par un membre de la Société Civile venant de Bunia ont été désignés pour effectuer une mission à Isiro, dans la province du Haut-Uélé. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la dissémination du Rapport ITIE 2022.

L'expert en charge de cette mission est :

- **Monsieur Alvin Mambele**, Expert Second chargé de la collecte et analyse des données ainsi que de la gestion informatique,

1. **Objets de la mission** : Organiser et prendre part aux ateliers de dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022 à Isiro.

2. **Période de la mission** : du 22 au 27 juillet 2025, soit 5 jours.



II. OBJECTIFS

- Lancer officiellement l'atelier de dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022 ;
- Sensibiliser les parties prenantes sur la Norme ITIE ;
- Entraîner les parties prenantes à utiliser à bon escient les informations contenues dans le Rapport ITIE-RDC 2022.
- Animer un débat public sur le contenu dans le rapport ITIE-RDC 2022;

III. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée de la manière qui suit :

À la suite de la mission de dissémination du rapport ITIE-RDC 2022 à Durba, nous avons mené nos activités de la manière suivante :

- **Mardi 22 juillet 2025** : Arrivé à Isiro ;
- **Mercredi 23 juillet 2025** : Présentation des Civilité et préparation de l'atelier ;
- **Jeudi 24 juillet 2025** : Démarrage de l'atelier. Après les mots de bienvenue de l'ITIE-RDC, Monsieur Alvin Mambele a introduit la session en présentant un bref aperçu de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Il a rappelé sa mission de promotion de la transparence dans la gestion des ressources extractives, expliqué la chaîne de valeur du secteur, et exposé les principes fondamentaux de la Norme ITIE, soulignant notamment son rôle dans le renforcement de la redevabilité et du dialogue multipartite.

Il a en outre exposé les cinq réformes clés de la NORME ITIE 2023 portant sur :

- **La lutte anticorruption**, avec la divulgation obligatoire des législations sectorielles et l'analyse des écarts dans les pratiques d'octroi de licences.
 - **La transition énergétique**, via le suivi des impacts économiques des politiques extractives dans un contexte de demande accrue en minéraux critiques.
 - **Le genre et les questions socio-environnementales**, promouvoir une plus grande diversité dans les processus de prise de décisions.
 - **Recouvrement des recettes**, Contrôle accru des recettes non fiscales (redevances, etc.) et de leur affectation budgétaire. Déclaration détaillée des revenus par société et par projet, y compris pour les petites entreprises.
 - **Divulgation Systématique** : Renforcer la redevabilité et favoriser l'utilisation efficace des données dans le secteur extractif, des mesures renforcées sont envisagées pour divulguer à la source et de manière continue les informations requises par la norme et voulues par les parties prenantes.
- **Vendredi 25 juillet 2025** : La deuxième journée a été consacrée aux chiffres, avec un programme structuré comme suit :
 1. Octroi des droits d'hydrocarbures et miniers.
 2. Chiffres clés ;
- **Samedi 26 juillet 2025** : La troisième journées s'est étalé sur les points suivant :
 1. Exhaustivité et fiabilité ;
 2. Exposé de quelques recommandations formulées par l'administrateur indépendant ayant élaboré le rapport entre autre :
 - Cadre juridique : Il a été demandé à l'ITIIE-RDC de clarifier les engagements de l'État pour la transition énergétique.
 - Octroi de licences : La RDC doit publier les rapports de consultation communautaire et renforcer la transparence sur les EIES ;
 - Registre des licences : La RDC doit corriger les incohérences du cadastre minier et créer un lien avec les données sur la propriété effective
 - Contrats et participations de l'État : L'ITIIE doit documenter les revenus, transferts, et accords non publiés des entreprises publiques ;
 - Propriété effective : La RDC doit accélérer la mise en place du registre national.
 - Données provinciales : Les entités provinciale, doivent améliorer la qualité et la certification des déclarations des entités décentralisées.
 3. La séance s'est clôturé sur l'exposition des prochaines étapes à franchir dans la mise en œuvre de l'ITIIE.
- **Dimanche 27 juillet 2025** : Retour sur Kinshasa.

Défis et contraintes identifiés

R.A.S

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

La compression des jours des missions qui se suivent rends la tâche difficile sur la préparation de la deuxième ou troisième mission successive.

V. SUGGESTION

R.A.S

Fait à Kinshasa, le 27 juillet 2025

Pour la mission

Alvin MAMBELE

Expert Technique Second en Charge de la Collecte
et analyse des données ainsi que la gestion
Informatique à l'ITIE-RDC

Annexes :

- Ordres de mission (1).
- GoPass & Bording Pass(2)

ORDRE DE MISSION N°...085.../COORD/ITIIE-RDC/ST/GMK/2025

La personne dont les noms et fonction ci-après est désignée pour effectuer une mission officielle dans la Province de **Haut-Uele**.

Il s'agit de :

Noms	Fonction
M. Alvin MAMBELA MIAKO	Expert Second en Charge de l'Analyse et Collecte des Données, et Gestion Informatique.

Objet de la mission : Organiser et prendre part aux ateliers de dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022 à Durba et à Isiro.

Durée de la mission : 20 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Kinshasa – Bunia – Durba – Isiro – Durba – Bunia – Kinshasa.

Moyen de transport : Avion et Véhicule.

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance au porteur du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le

03 JUL 2025

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO



MR MAMBELE/ALVIN MAIKO

DATE **12 JUI** FLIGHT **DOA 611** CLASS **ECO** DEPARTURE GATE

ORIGIN **KINSHASA(NLO)** DESTINATION **BUNIA(BUX)**

BAGS **01** DEPARTS **07:00**

BOARDING TIME
06:00

SEAT
C10



République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



CONTRÔLE

**I.D.E.F.
GO-PASS**

N° 008142 /0680/25/N

VALEUR : \$ 10

DATE : 12 7 25

VOL N° :

COMPAGNIE AÉRIENNE :

NOM DU PASSAGER : **ALVIN**

SEXE : M ☐ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART :

Contrôleur **A**



NATIONAL



République Démocratique du Congo



MINISTRE DE L'ÉNERGIE
TAXE AU DÉPART AÉRIEN
TICKET PASSAGER
à BUNIA (BUX)

RLP
Tarif
Passager
Compagnie
Aérod
Date
TSE1017580
5 USD / LOCAL
ALV
DAKOTA
SOBA GLOP
12/07/2025 à 07:29:1



QUITTANCE 2025



Précepteur : IRENE AMANI
AOTI

Montant : 5 \$

Montant : 1

Destination : BUNIA-VIRU

Agence : TRACEPT AIRLINES

Aviation

- secteur : TRANSCONT AÉROPO / Taxe
statistique d'embarquement local dans les
avions

Numero de téléphone : 0

Contribution : Manabele

Nom RLT : 2025071-00610037963

Date : 14 juillet 2025

Général AÉROPORT DE BUNIA

GROUPE A

Bureau CORINT



03 007202



QUITTANCE

Nous, soussignés, Direction Générale des Recettes de la Province du Haut-Uélé (DGRHU), attestons avoir encaissé le paiement en faveur du Trésor public provincial, suivant les détails ci-après :

- Noms ou raison sociale : MAMBELE
- Numéro de la note de perception/taxation : 59
- Montant encaissé : En chiffres 59
En lettres cinq dollars
- Banque bénéficiaire : Bank of Congo
- Numéro de compte : 0000000000
- Mode de paiement : Chèque
- Nature de l'imposition payée : Taxe d'embarquement

U
TULEES
UT-

Signature et signature de Receveur de la DGRHU

Fait à ISIRI, le 26/07/2025



I.D.E.F. GO-PASS
N° 059046 /1318/24/N
VALEUR : \$ 10
DATE : 26/07/2025
COMPAGNIE AERIEENNE : DAKOTA
NOM DU PASSAGER : M. MAMBELE
SEXE : M ☒ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐
AÉROPORT DE DÉPART : LRP- PUA
Contrôleur A
Signature & Cachet Banque [Signature]

I.D.E.F. GO-PASS
N° 769965 /3448/24/N
VALEUR : \$ 10
DATE : 27/07/2025
LD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐
Blk
Signature Compagnie & Cachet [Signature]

Boarding PASS



2304384375
1/17
VIN/MAMBELEMAIKOMR
Siège/Siège
001642 27JUL25
Seq : 50
FKI-FIH



Présence
son
ou le
mise de

RE PUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DE LA TSHOPO
VILLE DE KISANGANI
DIV. TRANSPORTS
QUITTANCE
TAXE STATISTIQUE EMBARQUEMENT
MONTANT PAYE : 5 USD
Passager : ALVIN
N° Vol : 4
Destination : Kin
Lieu de taxation : A
Date : 27/07/2025
Opérateur : Pukunne



TX1261SS739

4FIH0084717
2304384375 Seq : 50
VIN/MAMBELEMAIKOMR
001642 27JUL25

CONTRAT DE LOCATION DU VEHICULE

Je soussigné Monsieur **KAMBALE KIREMEKWA Thierry** met en location mon véhicule pour le transport aller des Messieurs LONGALA NYIMA Bony (Trésorier projet ENCORE), MAMBELE MIAKO Alvin (Expert ITIE), MUYA KALALA Gerard Romarique (Expert ITIE) dans une mission de service officielle qu'ils vont effectuer dans la province de Haut-Uélé.

TRAJET : ARU – DURBA – ISIRO

DUREE : 2 jours

PRIX TOTAL A PAYER : 550,00\$ USD (cinq cents cinquante dollars américains)

MODE DE PAIEMENT : CASH

MARQUE DU VEHICULE: TOYOTA PRIMO

PLAQUE : 5423AB07

AUTRES ELEMENTS : Voir pièces en annexe

NB Les éventuelles pannes qui surviendraient lors cette mission seront prises en charge par les deux parties, en raison de 20% par les locataires et 80% par le propriétaire. Aussi tout autre problème qui se produirait pendant la mission sera réglé en famille et non devant les autorités judiciaires ni en public.

Fait à Aru, le 14 Juillet 2025

Pour les locataires,

Mr LONGALA NYIMA Bony

Trésorier/ENCORE



Pour le propriétaire,

KAMBALE KIREMEKWA Thierry

Chauffeur



081 88 43 842